

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP2022_52

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DES JOURNÉES DÉPARTEMENTALES DE NETTOYAGE DE LA VILLE ET DE LA NATURE

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de la commande publique;

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017;

Vu la délibération n° 2021-09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations de compétences au Président, notamment l'article 2-5 concernant les conventions de partenariat ainsi que l'octroi de subventions ;

PRÉAMBULE :

La préservation de l'environnement est l'un des axes forts de la politique environnementale du Département qui souhaite renforcer ses actions de sensibilisation auprès du grand public. Aussi cette année, en partenariat avec ValOrizon et avec le soutien de l'ADEME, il a organisé les premières journées de nettoyage de la ville et de la nature sur le territoire.

Ainsi, du 25 juin au 10 juillet derniers, 65 communes ont participé aux premières journées départementales de nettoyage de la ville et de la nature, les Jours Nets 47 (carte jointe), la plus vaste opération globale de nettoyage des villes et de la nature jamais organisée en Lot-et-Garonne ; une première opération menée à cette échelle dans le département.

Le **Département de Lot-et-Garonne** s'est engagé à :

- A faire la promotion de l'opération auprès des communes du Département ; à doter les communes participantes de gilets fluorescents, de gants, de sacs de ramassage et de pinces pour assurer un ramassage en sécurité ; à mettre en place une campagne de communication en direction du grand public destinée à faire connaître l'opération ; à accompagner médiatiquement les communes.

ValOrizon s'est engagé à :

- A apporter son expertise technique ; à répondre aux questions techniques soulevées par les communes participantes ; à être l'interlocuteur des Communautés de Communes et d'Agglomération qui gèrent la collecte de déchets ménagers assimilés (en portes à portes, en Points d'Apport Volontaire ou en déchèteries) ; à coordonner avec les Communautés de Communes et d'Agglomération la collecte des déchets ramassés.

Dans le cadre de ce partenariat, ValOrizon s'est engagé à verser 5 000 euros au Conseil Départemental 47 afin de couvrir une partie des dépenses liées à l'organisation des JOURS NETS 47

Aussi, une convention entre ValOrizon et le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, pour l'organisation de ces journées départementales de nettoyage de la ville et de la nature qui se sont déroulées du 25 juin au 10 juillet 2022, doit être signée.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer une convention de partenariat entre ValOrizon et le Conseil Départemental qui définit les engagements des deux parties;
- Article 2 : **PRÉCISE** qu'une subvention de 5.000 € sera versée par ValOrizon au Conseil Départemental 47 afin de couvrir une partie des dépenses liées à l'organisation des JOURS NETS 47 ;
- Article 3 : **RAPPELLE** que la convention entre en vigueur à la date de sa signature pour une durée de 1 an. A son terme la convention pourra être renouvelée par les parties.

A Damazan, le 20 octobre 2022

Le Président,

Michel MASSET